

**LA CFDT A NEGOCIE POUR LES ASCT:
UNE ASSURANCE DESCENTE DE SECURITE +
MALADIE**



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

LA CFDT A NEGOCIE POUR LES ASCT: UNE ASSURANCE DESCENTE DE SECURITE + MALADIE



La SAAM c'est pour qui ?

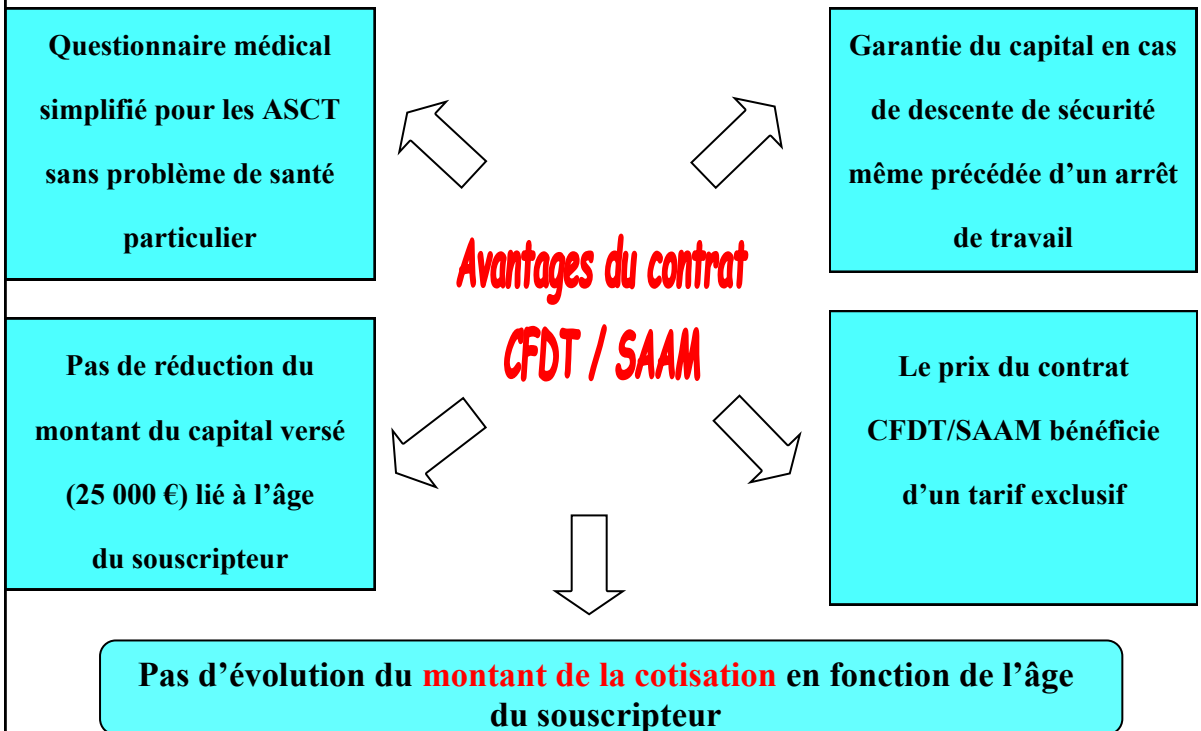
Le contrat SAAM existe depuis 4 ans pour les ADC, adhérents à la FGAAC/CFDT, nous l'avons décliné pour donner aux ASCT la possibilité d'être couvert financièrement dans les mêmes conditions.

Le contrat SAAM s'adresse à tous les ASCT, adhérents CFDT, âgés d'au maximum 55 ans et titulaires de l'aptitude sécurité.

Cotisation SAAM	Montant de l'indemnité journalière	Franchise Arrêt de Travail	Franchise Accident	Garantie Descente de Sécurité
Option 1 20€ / mois	10 €	15 jours	NEANT	25 000 €
Option 2 25€ / mois	15 €			25 000 €
Option 3 30€ / mois	20 €	30 jours		25 000 €



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



**La CFDT PROPOSE UN
CONTRAT EXCLUSIF!!!**

Pour tous renseignements complémentaires n'hésitez pas à contacter vos militants CFDT ou envoyer un mail à l'adresse suivante: saam.asct@cfdtcheminots.org



*le 5 Février
Renouvellement de vos Représentants
au conseil d'administration groupe SNCF
« AGIR AUTREMENT »
VOTEZ CFDT*

